

UBS (Lux) Fund Solutions
Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social : 49, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg - Grand-Duché de Luxembourg
R.C.S. Luxembourg B 83626
(la « **Société** »)

**AVIS DE CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DES ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE**

Les termes en majuscules employés aux présentes ont le sens qui leur est donné dans les Statuts de la Société (les « **Statuts** »).

Luxembourg, le 15 novembre 2023

Cher Actionnaire,

Le Conseil a le plaisir de vous inviter à une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'« **Assemblée** ») qui se tiendra le 4 décembre 2023 à 11h00 (heure de Luxembourg) au siège social de la Société, 49, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg pour délibérer et voter sur les modifications des Statuts décrites dans l'ordre du jour suivant (l'« **Ordre du jour** ») :

ORDRE DU JOUR

1. Modification de l'article 2 des Statuts pour permettre le transfert du siège social au sein d'une même commune au Luxembourg.
2. Modification de l'article 5 des Statuts afin de permettre la création de Compartiments et/ou de classes d'actions de la Société (les « **Classes d'actions** ») pour une durée limitée ou illimitée.
3. Modification de l'article 6 des Statuts pour (i) clarifier les droits de vote des actionnaires détenteurs de fractions d'actions et (ii) autoriser la division ou la consolidation de toute Classe d'actions.
4. Modification de l'article 7, section « *Emission d'actions* » des Statuts afin de permettre au Conseil (i) de prélever les frais, dépenses et commissions applicables à la souscription d'actions, (ii) d'arrondir le prix d'émission à la hausse ou à la baisse lors de la souscription d'actions, et (iii) de modifier toute caractéristique, y compris le nom, de toute Classe d'actions.
5. Modification de l'article 8 des Statuts pour (i) permettre au Conseil de prélever les frais, dépenses et commissions applicables au rachat d'actions, (ii) clarifier qu'une demande de rachat doit être remplie conformément aux dispositions du prospectus et (iii) permettre au Conseil de déléguer le pouvoir d'accepter les demandes de rachat et d'effectuer le paiement des produits de rachat.
6. Modification de l'article 9 des Statuts afin de préciser les pouvoirs de la Société lorsqu'elle restreint ou interdit la propriété de ses actions par une Personne non qualifiée.
7. Modification de l'article 10 des Statuts afin d'autoriser l'ajustement de tout actif pour refléter sa juste valeur et/ou certains frais de transaction lors du calcul de la valeur nette d'inventaire par action.
8. Modification de l'article 11 des Statuts afin de clarifier les circonstances dans lesquelles le Conseil peut suspendre la détermination et la publication de la valeur nette d'inventaire par action.
9. Modification de l'article 13 des Statuts pour donner une voix prépondérante au président d'une réunion du Conseil.

10. Modification de l'article 17, section (3) (f) des Statuts afin de préciser la liste des pays autorisés à émettre ou à garantir des valeurs mobilières éligibles à l'investissement par la Société.
11. Modification de l'article 18 des Statuts afin d'actualiser les dispositions relatives aux conflits d'intérêts conformément à la Loi de 1915.
12. Modification de l'article 22 des Statuts pour (i) clarifier les conditions de convocation des assemblées générales des actionnaires et (ii) préciser les conditions dans lesquelles le Conseil est autorisé à suspendre les droits de vote d'un actionnaire ou à permettre à un actionnaire de ne pas exercer ses droits de vote de manière temporaire ou permanente.
13. Modification de l'article 23 des Statuts afin de clarifier les exigences de notification relatives à la décision de clôturer un Compartiment ou des Classes d'actions.
14. Modification de l'article 26 des Statuts afin d'actualiser les références au « Dépositaire » (*Depositary* dans la version anglaise) et de clarifier les règles de changement de dépositaire de la Société.
15. Modification de l'article 28 des Statuts afin de clarifier les exigences à respecter en matière de quorum pour modifier les Statuts conformément à la Loi de 1915.
16. Modification des Statuts pour corriger des erreurs typographiques.
17. Modification des Statuts pour conserver leur version anglaise uniquement, conformément aux lois luxembourgeoises applicables.

EXIGENCES EN MATIERE DE QUORUM ET DE VOTE

Conformément aux Statuts et à la Loi de 1915, un quorum d'au moins cinquante pour cent (50%) des actions émises doit être représenté à l'Assemblée pour décider des points à l'Ordre du jour et une majorité de deux tiers (2/3) des votes valablement exprimés est requise pour adopter une résolution sur ces questions.

Si le quorum susmentionné n'est pas atteint lors de la première convocation de l'Assemblée, le Conseil convoquera une nouvelle Assemblée avec le même Ordre du jour. Lors de cette deuxième Assemblée, aucun quorum ne sera requis mais l'exigence de majorité telle que décrite plus haut restera inchangée.

MODALITES DE VOTE

Si vous ne pouvez pas assister en personne à l'Assemblée, vous pouvez vous faire représenter par toute personne de votre choix en signant le formulaire de procuration joint en Annexe 1 et en le renvoyant par courrier électronique à l'adresse luxembourg-domiciliarygroup@statestreet.com, par fax au (+352) 46 40 10 413 et ensuite par courrier à l'adresse suivante : State Street Bank International GmbH, 49, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Si vous souhaitez assister personnellement à l'AGE, veuillez nous faire part de votre intention au plus tard deux jours ouvrables avant l'Assemblée.

Si vous ne pouvez pas assister à l'AGE, veuillez nous renvoyer le formulaire de procuration correspondant dûment daté, signé et complété, selon les modalités indiquées dans celui-ci. Le formulaire de procuration doit être reçu par la Société au plus tard deux jours ouvrables avant l'Assemblée.

Pour les actionnaires détenant des actions de la Société par l'entremise d'un intermédiaire financier ou d'un agent de compensation, par exemple la banque où ils conservent leur participation, il convient de noter que :

- **le formulaire de procuration ou le bulletin de vote doit être rendu à l'intermédiaire financier ou à l'agent de compensation, par exemple la banque où ils conservent leur participation, dans**

un délai permettant à ces derniers de le retransmettre à la Société au plus tard deux jours ouvrables avant l'Assemblée.

- Seuls les actionnaires qui détiennent leurs actions en étant directement inscrits dans le registre des actions de la Société doivent envoyer le Formulaire de procuration ou le Bulletin de vote ci-joint par e-mail à l'adresse Luxembourg-Domiciliarygroup@statestreet.com et/ou par fax au +352 46 40 10 413, au plus tard deux jours ouvrables avant l'Assemblée. Le Formulaire de procuration ou le Bulletin de vote original doit ensuite être envoyé par courrier au siège social de la Société, à l'adresse suivante : State Street Bank International GmbH, succursale du Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, à l'intention des Services de domiciliation.

Les Formulaires de procuration et Bulletins de vote peuvent être obtenus sur simple demande à cette même adresse électronique.

Une copie des Statuts mis à jour est disponible pour consultation et peut être obtenue gratuitement au siège social de la Société.

Nous vous rappelons la nécessité et l'importance de bien prendre connaissance du document d'information clé. Pour toute autre question ou demande d'informations supplémentaires, veuillez contacter la société de gestion ou votre conseiller financier.

Meilleures salutations,

Le Conseil

Annexe 1 : Formulaire de procuration

UBS (Lux) Fund Solutions
Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social : 49, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg - Grand-Duché de Luxembourg
R.C.S. Luxembourg B 83626

(la « **Société** »)

FORMULAIRE DE PROCURATION

Les termes en majuscules employés aux présentes ont le sens qui leur est donné dans les Statuts de la Société (les « **Statuts** »).

Pour utilisation lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société qui se tiendra le 4 décembre 2023 à 11h00 (heure de Luxembourg) au siège social de la Société, 49, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (l'« Assemblée »).

A faire parvenir à la Société par courrier électronique à l'adresse luxembourg-domiciliarygroup@statestreet.com, par fax au (+352) 46 40 10 413 et ensuite par courrier à l'adresse suivante : State Street Bank International GmbH, 49, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg,
au plus tard deux jours ouvrables avant l'Assemblée.

Seules les actions complètes bénéficient d'un droit de vote.

Le soussigné résidant à / **une société constituée et existant en vertu du droit**, **ayant son siège social à** , **représentée par** , **résidant à**, détenant le nombre d'actions détaillé ci-après par classes d'actions de la Société,

Nom du Compartiment	Nom de la classe d'actions	Nombre d'actions
TOTAL =		actions

donne par la présente procuration irrévocable au président de l'Assemblée **ou** à , résidant à , avec plein pouvoir de substitution, pour représenter le soussigné à l'Assemblée, qui se tiendra devant notaire à Luxembourg, le 4 décembre 2023 à 11h00, heure de Luxembourg, et pour voter comme indiqué ci-dessous au titre de

toutes les actions qu'il détiendra à la date de cette Assemblée, afin de délibérer de l'ordre du jour suivant (l'« **Ordre du jour** ») :

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE

1. Modification de l'article 2 des Statuts pour permettre le transfert du siège social au sein d'une même commune au Luxembourg.

OUI	NON	ABSTENTION
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

2. Modification de l'article 5 des Statuts afin de permettre la création de Compartiments et/ou de classes d'actions de la Société (les « **Classes d'actions** ») pour une durée limitée ou illimitée.

OUI	NON	ABSTENTION
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

3. Modification de l'article 6 des Statuts pour (i) clarifier les droits de vote des actionnaires détenteurs de fractions d'actions et (ii) autoriser la division ou la consolidation de toute Classe d'actions.

OUI	NON	ABSTENTION
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

4. Modification de l'article 7, section « *Emission d'actions* » des Statuts afin de permettre au Conseil (i) de prélever les frais, dépenses et commissions applicables à la souscription d'actions, (ii) d'arrondir le prix d'émission à la hausse ou à la baisse lors de la souscription d'actions, et (iii) de modifier toute caractéristique, y compris le nom, de toute Classe d'actions.

OUI	NON	ABSTENTION
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

5. Modification de l'article 8 des Statuts pour (i) permettre au Conseil de prélever les frais, dépenses et commissions applicables au rachat d'actions, (ii) clarifier qu'une demande de rachat doit être remplie conformément aux dispositions du prospectus et (iii) permettre au Conseil de déléguer le pouvoir d'accepter les demandes de rachat et d'effectuer le paiement des produits de rachat.

OUI	NON	ABSTENTION
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

6. Modification de l'article 9 des Statuts afin de préciser les pouvoirs de la Société lorsqu'elle restreint ou interdit la propriété de ses actions par une Personne non qualifiée.

OUI

NON

ABSTENTION

7. Modification de l'article 10 des Statuts afin d'autoriser l'ajustement de tout actif pour refléter sa juste valeur et/ou certains frais de transaction lors du calcul de la valeur nette d'inventaire par action.

OUI

NON

ABSTENTION

8. Modification de l'article 11 des Statuts afin de clarifier les circonstances dans lesquelles le Conseil peut suspendre la détermination et la publication de la valeur nette d'inventaire par action.

OUI

NON

ABSTENTION

9. Modification de l'article 13 des Statuts pour donner une voix prépondérante au président d'une réunion du Conseil.

OUI

NON

ABSTENTION

10. Modification de l'article 17, section (3) (f) des Statuts afin de préciser la liste des pays autorisés à émettre ou à garantir des valeurs mobilières éligibles à l'investissement par la Société.

OUI

NON

ABSTENTION

11. Modification de l'article 18 des Statuts afin d'actualiser les dispositions relatives aux conflits d'intérêts conformément à la Loi de 1915.

OUI

NON

ABSTENTION

12. Modification de l'article 22 des Statuts pour (i) clarifier les conditions de convocation des assemblées générales des actionnaires et (ii) préciser les conditions dans lesquelles le

Conseil est autorisé à suspendre les droits de vote d'un actionnaire ou à permettre à un actionnaire de ne pas exercer ses droits de vote de manière temporaire ou permanente.

OUI	NON	ABSTENTION
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

13. Modification de l'article 23 des Statuts afin de clarifier les exigences de notification relatives à la décision de clôturer un Compartiment ou des Classes d'actions.

OUI	NON	ABSTENTION
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

14. Modification de l'article 26 des Statuts afin d'actualiser les références au « Dépositaire » (*Depository* dans la version anglaise) et de clarifier les règles de changement de dépositaire de la Société.

OUI	NON	ABSTENTION
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

15. Modification de l'article 28 des Statuts afin de clarifier les exigences à respecter en matière de quorum pour modifier les Statuts conformément à la Loi de 1915.

OUI	NON	ABSTENTION
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

16. Modification des Statuts pour corriger des erreurs typographiques.

OUI	NON	ABSTENTION
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

17. Modification des Statuts pour conserver leur version anglaise uniquement, conformément aux lois luxembourgeoises applicables.

OUI	NON	ABSTENTION
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Le mandataire peut :

- participer à toutes les délibérations et voter, au nom du soussigné, en ce qui concerne la décision relative à l'Ordre du jour ; et
- aux fins ci-dessus, passer et signer tous actes, pièces et procès-verbaux.

Un quorum des actionnaires représentant au moins cinquante pour cent (50%) du capital social en circulation de la Société est exigé et les décisions sont adoptées par le vote favorable d'au moins deux tiers (2/3) des voix exprimées pour tout point de l'Ordre du jour.

Dans le cas où l'Assemblée ne pourrait pas délibérer valablement sur tout ou partie des points inscrits à son Ordre du jour, cette procuration restera valable pour toutes les autres assemblées générales extraordinaires des actionnaires de la Société ayant le même Ordre du jour.

Comme indiqué précédemment, la présente procuration restera valable si l'Assemblée doit être poursuivie ou reportée pour quelque raison que ce soit.

Le présent formulaire de procuration ainsi que les droits, obligations et engagements du soussigné et du mandataire en découlant seront régis par le droit du Luxembourg.

Toute réclamation de même que tout litige ou différend découlant du présent formulaire de procuration ou s'y rapportant sera soumis par le soussigné et le mandataire aux tribunaux de la ville de Luxembourg, et le soussigné et le mandataire se soumettent à la juridiction exclusive desdits tribunaux pour toute action ou procédure en la matière et renoncent à toute objection quant à la compétence juridique et territoriale de ces tribunaux.

Donnée et signée à [lieu], le [date].

Nom : _____

Annexe 2 : Bulletin de vote

UBS (Lux) Fund Solutions
Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social : 49, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg - Grand-Duché de Luxembourg
R.C.S. Luxembourg B 83626

(la « **Société** »)

BULLETIN DE VOTE

Le/la soussigné(e) _____,

Détenteur/détentrice de _____ actions d'

UBS (Lux) Fund Solutions (la « Société »)

Déclare par les présentes ne pas assister en personne à l'Assemblée générale annuelle des actionnaires d'UBS (Lux) Fund Solutions qui se tiendra à Luxembourg le 4 décembre 2023 à 11h00 (heure de Luxembourg) et à toute assemblée qui se tiendra ultérieurement avec la même finalité et l'ordre du jour suivant :

Nom du Compartiment	Nom de la classe d'actions	Nombre d'actions
TOTAL =		actions

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE

1. Modification de l'article 2 des Statuts pour permettre le transfert du siège social au sein d'une même commune au Luxembourg.
2. Modification de l'article 5 des Statuts afin de permettre la création de Compartiments et/ou de classes d'actions de la Société (les « **Classes d'actions** ») pour une durée limitée ou illimitée.
3. Modification de l'article 6 des Statuts pour (i) clarifier les droits de vote des actionnaires détenteurs de fractions d'actions et (ii) autoriser la division ou la consolidation de toute Classe d'actions.

4. Modification de l'article 7, section « *Emission d'actions* » des Statuts afin de permettre au Conseil (i) de prélever les frais, dépenses et commissions applicables à la souscription d'actions, (ii) d'arrondir le prix d'émission à la hausse ou à la baisse lors de la souscription d'actions, et (iii) de modifier toute caractéristique, y compris le nom, de toute Classe d'actions.
5. Modification de l'article 8 des Statuts pour (i) permettre au Conseil de prélever les frais, dépenses et commissions applicables au rachat d'actions, (ii) clarifier qu'une demande de rachat doit être remplie conformément aux dispositions du prospectus et (iii) permettre au Conseil de déléguer le pouvoir d'accepter les demandes de rachat et d'effectuer le paiement des produits de rachat.
6. Modification de l'article 9 des Statuts afin de préciser les pouvoirs de la Société lorsqu'elle restreint ou interdit la propriété de ses actions par une Personne non qualifiée.
7. Modification de l'article 10 des Statuts afin d'autoriser l'ajustement de tout actif pour refléter sa juste valeur et/ou certains frais de transaction lors du calcul de la valeur nette d'inventaire par action.
8. Modification de l'article 11 des Statuts afin de clarifier les circonstances dans lesquelles le Conseil peut suspendre la détermination et la publication de la valeur nette d'inventaire par action.
9. Modification de l'article 13 des Statuts pour donner une voix prépondérante au président d'une réunion du Conseil.
10. Modification de l'article 17, section (3) (f) des Statuts afin de préciser la liste des pays autorisés à émettre ou à garantir des valeurs mobilières éligibles à l'investissement par la Société.
11. Modification de l'article 18 des Statuts afin d'actualiser les dispositions relatives aux conflits d'intérêts conformément à la Loi de 1915.
12. Modification de l'article 22 des Statuts pour (i) clarifier les conditions de convocation des assemblées générales des actionnaires et (ii) préciser les conditions dans lesquelles le Conseil est autorisé à suspendre les droits de vote d'un actionnaire ou à permettre à un actionnaire de ne pas exercer ses droits de vote de manière temporaire ou permanente.
13. Modification de l'article 23 des Statuts afin de clarifier les exigences de notification relatives à la décision de clôturer un Compartiment ou des Classes d'actions.
14. Modification de l'article 26 des Statuts afin d'actualiser les références au « Dépositaire » (*Depositary* dans la version anglaise) et de clarifier les règles de changement de dépositaire de la Société.
15. Modification de l'article 28 des Statuts afin de clarifier les exigences à respecter en matière de quorum pour modifier les Statuts conformément à la Loi de 1915.
16. Modification des Statuts pour corriger des erreurs typographiques.
17. Modification des Statuts pour conserver leur version anglaise uniquement, conformément aux lois luxembourgeoises applicables.

Par les présentes, le soussigné/la soussignée vote comme suit les propositions de résolution suivantes de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires :

- 1 Modification de l'article 2 des Statuts pour permettre le transfert du siège social au sein d'une même commune au Luxembourg.

OUI

NON

ABSTENTION

- 2 Modification de l'article 5 des Statuts afin de permettre la création de Compartiments et/ou de classes d'actions de la Société (les « **Classes d'actions** ») pour une durée limitée ou illimitée.

OUI

NON

ABSTENTION

- 3 Modification de l'article 6 des Statuts pour (i) clarifier les droits de vote des actionnaires détenteurs de fractions d'actions et (ii) autoriser la division ou la consolidation de toute Classe d'actions.

OUI

NON

ABSTENTION

- 4 Modification de l'article 7, section « *Emission d'actions* » des Statuts afin de permettre au Conseil (i) de prélever les frais, dépenses et commissions applicables à la souscription d'actions, (ii) d'arrondir le prix d'émission à la hausse ou à la baisse lors de la souscription d'actions, et (iii) de modifier toute caractéristique, y compris le nom, de toute Classe d'actions.

OUI

NON

ABSTENTION

- 5 Modification de l'article 8 des Statuts pour (i) permettre au Conseil de prélever les frais, dépenses et commissions applicables au rachat d'actions, (ii) clarifier qu'une demande de rachat doit être remplie conformément aux dispositions du prospectus et (iii) permettre au Conseil de déléguer le pouvoir d'accepter les demandes de rachat et d'effectuer le paiement des produits de rachat.

OUI

NON

ABSTENTION

- 6 Modification de l'article 9 des Statuts afin de préciser les pouvoirs de la Société lorsqu'elle restreint ou interdit la propriété de ses actions par une Personne non qualifiée.

OUI

NON

ABSTENTION

- 7 Modification de l'article 10 des Statuts afin d'autoriser l'ajustement de tout actif pour refléter sa juste valeur et/ou certains frais de transaction lors du calcul de la valeur nette d'inventaire par action.

OUI

NON

ABSTENTION

- 8 Modification de l'article 11 des Statuts afin de clarifier les circonstances dans lesquelles le Conseil peut suspendre la détermination et la publication de la valeur nette d'inventaire par action.

OUI

NON

ABSTENTION

- 9 Modification de l'article 13 des Statuts pour donner une voix prépondérante au président d'une réunion du Conseil.

OUI

NON

ABSTENTION

- 10 Modification de l'article 17, section (3) (f) des Statuts afin de préciser la liste des pays autorisés à émettre ou à garantir des valeurs mobilières éligibles à l'investissement par la Société.

OUI

NON

ABSTENTION

- 11 Modification de l'article 18 des Statuts afin d'actualiser les dispositions relatives aux conflits d'intérêts conformément à la Loi de 1915.

OUI

NON

ABSTENTION

- 12 Modification de l'article 22 des Statuts pour (i) clarifier les conditions de convocation des assemblées générales des actionnaires et (ii) préciser les conditions dans lesquelles le Conseil est autorisé à suspendre les droits de vote d'un actionnaire ou à permettre à un actionnaire de ne pas exercer ses droits de vote de manière temporaire ou permanente.

OUI

NON

ABSTENTION

13 Modification de l'article 23 des Statuts afin de clarifier les exigences de notification relatives à la décision de clôturer un Compartiment ou des Classes d'actions.

OUI

NON

ABSTENTION

14 Modification de l'article 26 des Statuts afin d'actualiser les références au « Dépositaire » (*Depositary* dans la version anglaise) et de clarifier les règles de changement de dépositaire de la Société.

OUI

NON

ABSTENTION

15 Modification de l'article 28 des Statuts afin de clarifier les exigences à respecter en matière de quorum pour modifier les Statuts conformément à la Loi de 1915.

OUI

NON

ABSTENTION

16 Modification des Statuts pour corriger des erreurs typographiques.

OUI

NON

ABSTENTION

17 Modification des Statuts pour conserver leur version anglaise uniquement, conformément aux lois luxembourgeoises applicables.

OUI

NON

ABSTENTION

Signature :

Date :